Renouvellement
Création de Licence
Saison 2026-2027

Le LHVB validera votre licence uniquement après avoir effectué
LES 2 ETAPES + LE PAIEMENT DE LA LICENCE
Dès lors, vous pourrez participer aux entraînements et à la compétition.

RAPPEL : PAS de licence PAS d'entraînement NI de compétition

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions administratives.
> 06.17.69.44.91
> secretariat@lhvb.fr

ÉTAPE 1 - Remplir la fiche de renseignements et d'engagements

Complétez la fiche dématérialisée en cliquant sur le **lien** ci-dessous ou en scannant le **QR code** joint :

Lien :
renseignements_engagements_2026_2027

QR code :

/!\ Une fois la fiche de « renseignements et d'engagements » complétée, vous recevrez l'e-mail de la FFBB contenant le lien pour renouveler ou créer votre **E-Licence**.

Cet e-mail sera envoyé par la **FFBB**. Pensez à vérifier régulièrement votre boîte de réception, y compris vos **spams** et votre **boîte de courriers non prioritaires** !

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre licence (ou celle de votre enfant) pour 2026-2027, merci de nous le signaler par mail : nous devons anticiper les effectifs par catégorie pour les engagements des équipes en compétition.

ÉTAPE 2 - Compléter la E-Licence sur le site de la FFBB

- Vous disposez de 3 mois après réception de l'e-mail pour renouveler votre E-Licence.
- Suivez les étapes — le processus est intuitif.
- Photo d'identité : vous devez être clairement reconnaissable (pas de lunettes de soleil, chapeau, etc.).
- L'option A d'assurance est déjà incluse dans le prix de la licence.

VOUS ÊTES MAJEUR·E

- Le certificat de non contre-indication doit être renouvelé tous les 3 ans.
- Il n'existe pas de formulaire spécifique : votre médecin établira un certificat de non contre-indication à la pratique du basket-ball.
- Téléchargez votre pièce d'identité si nécessaire.

VOUS ÊTES MINEUR·E

La délivrance de la licence est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. Les titulaires de l'autorité parentale attestent auprès de la FFBB que toutes les rubriques reçoivent une réponse négative. Dans le cas contraire, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du basket-ball de moins de 6 mois est obligatoire.

› Pour une demande de surclassement, contactez le secrétariat afin d'obtenir le document requis — un rendez-vous chez le médecin de famille ou un médecin du sport sera nécessaire.

Moyens de paiement

PAR CARTE BANCAIRE (EN LIGNE UNIQUEMENT VIA HELLO ASSO)

Disponible directement lors de la saisie de votre E-Licence. Vous pouvez payer en 1 fois ou en 3 fois maximum.

! Lors du paiement via HelloAsso, une contribution volontaire est suggérée par défaut. Cliquez sur « Modifier » pour la mettre à 0 € si vous ne souhaitez pas contribuer.

AUTRES MOYENS DE PAIEMENT — PERMANENCES

Pour tout paiement par **chèque, espèces, chèques vacances ANCV, coupons sport ANCV, chèques de la Mairie ou Pass'Sport,** merci de vous présenter à nos permanences :

Dates et horaires	Lieu
Mercredi 24 juin 2026 \| 19h00 – 20h30	**Salle de l'Étenduère**
Jeudi 25 juin 2026 \| 18h30 – 20h00	**Salle de l'Étenduère**

En cas d'indisponibilité lors des permanences : déposez votre règlement dans une enveloppe avec votre nom et prénom dans la boîte aux lettres du LHVB (située à l'extérieur, à droite du hall d'entrée du gymnase de l'Étenduère).

› **Chèque(s) — Échelonnement sur 5 mois maximum, à l'ordre de LES HERBIERS VENDEE BASKET**
› **Espèces**
› **Chèques vacances ANCV**
› **Coupons Sport ANCV**
› **Chèques de la Mairie des Herbiers (jusqu'à 65 % du prix de la licence)**

!!! Pass'Sport : Transmettez votre code au secrétariat à l'adresse **secretariat@lhvb.fr** — le montant sera déduit. Un chèque d'attente vous sera demandé.

Pour les paiements différés : **les chèques vacances, les coupons sport, les chèques Mairie**, qui ne seront pas disponibles lors des permanences, merci de nous fournir un chèque d'attente du montant correspondant, conservé jusqu'à réception des titres.

Tarifs des licences 2026 2027

/! Majoration de 15 € appliquée à toute licence renouvelée **après le 26 juillet 2026**.
Pour les licences loisirs le délai est porté au **30 septembre 2026**.

Merci de vous inscrire rapidement : nos bénévoles ont besoin de connaître les effectifs pour réaliser les engagements des équipes dans les délais du Comité et de la Ligue.

Catégorie	Années de naissance	Licence	Bourriche	Total
U7 (F & M)	2021, 2020	100,00 €	20,00 €	**120,00 €**
U9 (F & M)	2019, 2018	125,00 €	20,00 €	**145,00 €**
U11 (F & M)	2017, 2016	145,00 €	20,00 €	**165,00 €**
U13 (F & M)	2015, 2014	165,00 €	20,00 €	**185,00 €**
U15 (F & M)	2013, 2012	175,00 €	20,00 €	**195,00 €**
U18 (F & M)	2011, 2010, 2009	180,00 €	20,00 €	**200,00 €**
Seniors (F & M)	À partir de 2008	180,00 €	20,00 €	**200,00 €**
Loisirs (F & M)	—	90,00 €	20,00 €	**110,00 €**
Basket Santé (F & M)	—	140,00 €	20,00 €	**160,00 €**
Handi Basket (F & M)	—	70,00 €	20,00 €	**90,00 €**
Dirigeant (F & M)	—	30,00 €	20,00 €	**50,00 €**
Technicien (F & M)	—	30,00 €	20,00 €	**50,00 €**

L'option A est incluse dans le prix de la licence. Pour choisir une garantie complémentaire, consultez :

ffbb.com — Assurances licenciés

Le choix d'une autre option entraînera un sur coût de la licence (entre 4.30 € et 5.00 €)

>>> Information sur l'évolution des tarifs <<<

Pour la saison 2026-2027, les instances fédérales (FFBB, Ligue et Comité) ont augmenté leur part sur le montant des licences. Cette hausse impacte directement le coût supporté par notre club, alors même que nous devons continuer à assurer un encadrement de qualité, financer le matériel, les engagements des équipes, les arbitres, les formations et l'ensemble des activités du club.

À titre d'exemple, sur une licence Senior, près de 43 % du montant est reversé aux instances fédérales. Pour les catégories U7, cette part représente environ 45 % du prix de la licence.

Face à cette augmentation des charges externes et à la hausse générale des coûts de fonctionnement, le club a été contraint d'ajuster le tarif de ses licences pour la saison 2026-2027. Cette décision n'a pas été prise à la légère et vise à préserver la qualité de l'accueil, de l'encadrement et des services proposés à l'ensemble de nos licenciés.